

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL438

présenté par  
Mme Fajgeles, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

Au début de l'alinéa 8, substituer à la mention :

« Art. L. 741-2. – »,

la mention :

« Art. L. 741-2-1. – ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.